



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
2 juin 2003  
Français  
Original: anglais

---

### **Rapport du Secrétaire général sur la situation au Libéria, établi conformément à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 29 novembre 2002 (S/2002/1305)**

#### **I. Introduction**

1. Par une lettre datée du 29 novembre 2002 (S/2002/1305), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, le Conseil a demandé qu'un rapport lui soit soumis tous les trois mois sur les sujets ci-après : a) la situation générale au Libéria; b) les préparatifs, les modalités et l'état de préparation pour la tenue d'élections libres et régulières; et c) la situation dans le domaine des droits de l'homme. Le présent rapport, le deuxième de la série, fait suite à cette demande.

#### **II. Situation politique et en matière de sécurité**

2. La période considérée a continué d'être dominée par l'insurrection organisée par les Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD). Ayant apparemment consolidé son emprise sur les principaux secteurs du comté de Lofa, le LURD aurait capturé d'autres localités, dont Tubmanburg, Zwedru et Greenville. Dans la nuit du 30 et le 31 mars 2003, ses forces ont engagé de violents combats avec les troupes gouvernementales dans la localité commerciale de Ganta, comté de Nimba, où les affrontements se poursuivaient au début de mai, selon certaines informations. Entre-temps, la ville de Klay, intersection majeure située à une soixantaine de kilomètres à l'ouest de la capitale, Monrovia, a également été attaquée. Le 13 avril 2003, les forces du LURD auraient attaqué les camps de déplacés de Jah Tonda, à Brewerville, localité située à cinq kilomètres de Monrovia. Les personnes vivant dans les camps et les résidents locaux ont été contraints de chercher refuge dans la capitale déjà surpeuplée. Au début de mai, les forces gouvernementales ont lancé une offensive afin de tenter de reprendre les positions conquises par les rebelles, y compris Voinjama, fief du LURD depuis 2001. En même temps, les forces gouvernementales auraient réussi à encercler les combattants rebelles à Tubmanburg, Ganta et Zwedru.

3. Un autre mouvement rebelle, connu sous le nom de Mouvement pour la démocratie au Libéria (MODEL), est apparu dans le sud-est du Libéria. L'un des dirigeants du LURD, Joe Willie, dans une interview qu'il a donnée le 9 avril à la radio de la BBC, a décrit ce mouvement comme « une force intégrée... » du LURD.



D'après les rapports de divers journaux locaux, le mouvement semble issu de l'éclatement du LURD. Toutefois, ce nouveau groupe aurait gagné du terrain dans les comtés du sud-est, notamment au Grand Gedeh, Sinoe et Grand Kru. Sa cible principale semble être le port de Buchanan, dans le comté de Grand Bassa, d'où le Gouvernement libérien exporte du bois, principale ressource du pays. Le 27 avril, des combattants appartenant au MODEL ont lancé une grande offensive pour prendre Greenville, principal port du sud-est du Libéria, où plusieurs sociétés d'exploitation du bois se sont installées. Les rebelles ont également attaqué les forces gouvernementales sur la route reliant Tappita à Gborlor-Diallah, à proximité de la frontière ivoirienne. Au moment de la soumission du présent rapport, les combats se poursuivaient autour de Greenville, les troupes gouvernementales tentant de reprendre la ville stratégique, d'après certaines informations. Plusieurs sociétés d'exploitation du bois ont mis fin à leurs activités dans le comté de Sinoe en raison des combats, tandis que les navires ont été détournés du port de Greenville vers le port de Monrovia.

4. C'est dans ces conditions très graves que les Coprésidents du Groupe international de contact sur le Libéria, M. Nana Akufo-Addo, Ministre des affaires étrangères du Ghana représentant le Président de la CEDEAO, le Président J. A. Kufuor, et M. Hans Dahlgren, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de Suède et Représentant spécial de l'Union européenne auprès des pays membres de l'Union du fleuve Mano, ont effectué une visite de travail de deux jours en Guinée, en Sierra Leone et au Libéria, les 14 et 15 avril 2003, accompagnés par des représentants de l'Union africaine et du secrétariat de la CEDEAO. La visite a contribué à dynamiser le processus de paix libérien en réaffirmant l'importance attachée par la communauté internationale à la recherche d'une fin négociée au conflit. Pendant cette visite, le Président Charles Taylor a déclaré que son gouvernement était prêt à négocier sans condition, afin de parvenir rapidement à un cessez-le-feu. Le 7 avril, l'ancien chef d'État nigérian, le général Abdulsalami Abubakar, a été désigné par la CEDEAO comme médiateur pour le processus de paix libérien. Le mouvement du LURD avait déjà accepté l'idée de négociations auxquelles seraient associées d'autres parties intéressées.

5. Le 10 avril, le Gouvernement libérien a officiellement invité le Secrétaire général à dépêcher une mission commune ONU/Union africaine/CEDEAO chargée d'évaluer les besoins et d'examiner les conditions requises pour l'organisation d'élections libres et régulières au Libéria, conformément aux recommandations du Groupe international de contact sur le Libéria, le 28 février. Dans cette lettre, le Président Taylor s'est également déclaré prêt à engager des pourparlers directs avec le LURD, suivi par le désarmement de tous les combattants, y compris la cellule antiterroriste et les milices gouvernementales. Il a ajouté que son gouvernement était prêt à dépêcher une délégation, dès que le médiateur aurait fixé une date et un lieu de rencontre. Concernant les modalités des pourparlers effectifs, le Président Taylor a proposé d'associer le Groupe international de contact sur le Libéria aux négociations directes avec le LURD. À son avis, la réunion élargie devrait être limitée aux partis politiques enregistrés, au Gouvernement libérien et au LURD, les groupes de la société civile y participant en tant qu'observateurs.

### **III. Préparatifs, modalités et état de préparation pour la tenue d'élections libres et régulières**

6. La Commission électorale a, quant à elle, poursuivi la préparation des élections générales et présidentielle prévues pour octobre. En même temps, la société libérienne a de plus en plus tendance à penser que les conditions requises pour l'organisation d'élections libres, régulières et crédibles ne sont pas réunies, en l'absence d'un cessez-le-feu et d'une force de stabilisation.

7. Hormis le fait que les combats se poursuivent dans 10 des 15 comtés du pays, plusieurs questions devront être réglées pour donner des chances égales à tous dans le cadre du processus électoral, y compris les obstacles logistiques et financiers et la nécessité pour la Commission électorale d'être plus neutre et plus ouverte. L'élargissement de sa composition de cinq à sept membres a été jugé insuffisant par un groupe de cinq partis d'opposition. La clause relative à la résidence (10 ans) imposée aux candidats à l'élection présidentielle a suscité un vif débat parmi les Libériens et devrait également être examinée. Les questions relatives à l'inscription des électeurs, à la délimitation des circonscriptions et à l'éducation civique de base revêtent une égale importance.

8. Au-delà de ces problèmes d'ordre décisionnel, la Commission électorale ne dispose pas de fonds suffisants pour s'acquitter de ses tâches avec efficacité. Sur le montant de 8,3 millions de dollars approuvé par le Gouvernement pour le financement du processus électoral, un montant de 590 000 dollars seulement a été alloué par lui. En conséquence, le Président de la Commission électorale a dû accepter récemment le report à une date non spécifiée de l'inscription des électeurs, opération qui aurait dû commencer le 15 avril. Le personnel de la Commission n'a pas non plus été en mesure d'établir une présence dans diverses circonscriptions pour couvrir le processus électoral à l'échelle nationale. Le Président de la Commission a récemment conclu qu'en l'absence d'une aide extérieure, il serait impossible d'organiser les élections à la date prévue et la Commission s'est déclarée préoccupée par le fait qu'elle n'était pas en mesure de s'acquitter de son mandat électoral, du fait de l'insuffisance des ressources.

9. La Mission conjointe ONU/Union africaine/CEDEAO chargée d'effectuer une évaluation multidisciplinaire des besoins, qui a été dépêchée au Libéria à la demande du Président Charles Taylor, a séjourné à Monrovia du 4 au 9 mai 2003; elle a déterminé que la situation générale sur les plans politique, sécuritaire, militaire et humanitaire au Libéria n'était pas propice à la tenue d'élections crédibles en octobre, comme prévu par la Constitution. Dans son rapport final, la Mission a défini les tâches à accomplir avant que des élections démocratiques puissent avoir lieu, à savoir : a) la création de conditions de sécurité à l'échelle du pays garantissant la libre circulation des personnes et des biens, notamment pour les opérations humanitaires, les campagnes politiques, et le retour et la réinstallation des réfugiés et des déplacés. La conclusion et l'application effective d'un accord de cessez-le-feu, le désarmement et la démobilisation de toutes les factions belligérantes et la restructuration des organes de sécurité pour constituer un appareil véritablement républicain jouissant de la confiance de la population civile contribueraient à l'instauration d'un tel environnement; b) la restructuration de la Commission électorale afin d'assurer son indépendance vis-à-vis du Gouvernement et du parti au pouvoir; c) l'élimination des principaux obstacles juridiques et constitutionnels entravant la tenue d'élections crédibles; d) le renforcement des

capacités opérationnelles de la Commission électorale, y compris par le recours à des compétences techniques extérieures; et e) l'amélioration de la communication et de l'interaction entre la Commission électorale et les partis politiques, les organisations de la société civile et les médias afin d'accroître la transparence.

10. Le Groupe international de contact sur le Libéria, qui a tenu sa troisième réunion de travail à Bruxelles, le 12 mai 2003, a défini les mesures à prendre d'urgence pour faire progresser le processus de paix libérien sous la direction de la CEDEAO, à savoir : a) la promotion d'un cadre politique global en vue de la conclusion d'un accord de cessez-le-feu entre les parties belligérantes; b) la préparation adéquate de la table ronde réunissant les parties libériennes prévue à Accra le 4 juin 2003, comprenant l'établissement d'un programme de travail précis, d'un calendrier spécifique, les modalités de la planification militaire en vue de la mobilisation et du déploiement du mécanisme de contrôle du cessez-le-feu proposé et la fixation d'objectifs réalistes pour établir la paix et la stabilité au Libéria. À cet effet, le Médiateur de la CEDEAO a eu des entretiens préliminaires avec le LURD à Freetown, le 26 mai 2003.

#### **IV. Situation dans le domaine des droits de l'homme et sur le plan humanitaire**

11. La détérioration continue de la situation sur le plan de la sécurité a aggravé la situation humanitaire dans le pays. C'est compte tenu de cette situation qu'un communiqué de presse conjoint a été publié le 8 avril 2003 par le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies, l'ambassade des États-Unis d'Amérique et le Bureau de la Commission européenne à Monrovia, déplorant l'impossibilité de fournir une assistance humanitaire à 11 des 15 comtés du Libéria. Le communiqué de presse demandait au Gouvernement libérien et aux factions belligérantes de participer au processus de paix. Il demandait également d'accorder à la communauté internationale et aux ONG l'accès à des couloirs de sécurité afin d'acheminer les secours d'urgence dont les Libériens déplacés, les réfugiés ivoiriens et les ressortissants de pays tiers, actuellement privés de toute aide humanitaire, avaient tant besoin. On estime actuellement à 150 000 le nombre de déplacés à l'intérieur du pays.

12. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Monrovia a déclaré que les combats dans le sud-est du Libéria avaient encore aggravé la situation humanitaire. De ce fait, 70 % du pays sont inaccessibles aux agences humanitaires. La ville d'Harper dans le sud-est est tombée aux mains des dissidents du MODEL le 19 mai 2003. Au moment de l'attaque cette ville avait accueilli 1 800 réfugiés ivoiriens et des ressortissants d'un pays tiers. On ne sait pas ce que sont devenus ces groupes vulnérables. On estime à 10 000 le nombre des personnes qui ont fui en Côte d'Ivoire. Le reste s'est réfugié dans des zones rurales isolées. On a observé en outre une intensification des combats à Ganta où les dissidents du LURD ont essayé de chasser les forces gouvernementales près de la frontière avec la Guinée.

13. La communauté humanitaire s'inquiète de voir que, faute du matériel nécessaire, les forces gouvernementales ne peuvent protéger les civils. Des miliciens armés continuent d'attaquer et de piller les camps. Les organisations humanitaires essaient d'apporter de l'aide aux intéressés en évitant qu'il deviennent des cibles. La situation en matière de sécurité limite le nombre d'heures durant lesquelles les

agents humanitaires peuvent intervenir dans les camps. Dans les périodes de tension, on ne dispose guère que de deux heures par jour pour intervenir en sécurité. Il est urgent d'améliorer les conditions dans ce domaine afin que les agents humanitaires puissent dispenser les services demandés. La communauté humanitaire tente d'attirer l'attention du Gouvernement sur cette question.

14. La détérioration de la situation en matière de sécurité s'est traduite par la généralisation des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international, par toutes les parties. Des rapports dignes de foi signalent des cas d'exécutions sommaires, de torture, d'attaques délibérées de civils, d'enlèvements, de mutilations, et l'emploi de civils à des travaux forcés, ainsi que la conscription forcée d'enfants et de déplacés pour le service armé. À la suite d'attaques imputées aux rebelles du LURD sur le Jah Tondo, perpétrées contre des camps de déplacés près de Monrovia, le 9 avril 2003, on signale des mutilations de civils. Le LURD a décliné toute responsabilité pour ces atrocités. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme a publié un communiqué de presse le 24 mars 2003, appelant toutes les parties au conflit à faire respecter le droit humanitaire et les droits de l'homme dans les zones qu'ils contrôlent et dans la conduite des hostilités. Lorsque des violations et des exactions ont lieu, les parties ont l'obligation de traduire les coupables en justice.

15. À sa cinquante-neuvième session, la Commission des droits de l'homme a décidé de désigner, pour une période initiale de trois ans, un expert indépendant, chargé de faciliter la coopération entre le Gouvernement libérien et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme en fournissant une assistance technique et des services consultatifs, et de faire rapport à la Commission, à sa soixantième session sur la situation des droits de l'homme au Libéria (résolution 2003/82 de la Commission).

## V. Observations

16. La question la plus cruciale sur laquelle tous les Libériens sont d'accord est de toute évidence un cessez-le-feu impératif pour mettre fin aux effusions de sang et faciliter un règlement pacifique du conflit dans le pays. Le Gouvernement et le LURD sont maintenant d'accord pour avoir des entretiens directs et tous deux se sont engagés à coopérer avec le Médiateur de la CEDEAO.

17. Les parties libériennes ont également accepté qu'après la signature d'un cessez-le-feu une force internationale soit déployée pour superviser l'application des accords par les parties. Il est entendu que le mandat de cette force serait défini au cours des entretiens d'Accra. Entre-temps, la CEDEAO doit convoquer d'urgence des réunions de la Commission de défense et de sécurité et des chefs d'état-major pour étudier les modalités de planification, de mobilisation des ressources et de mise en place du mécanisme international de contrôle du cessez-le feu, qu'il est proposé de créer.

18. Il est donc impératif d'encourager les parties au conflit de cesser les combats immédiatement et de prendre sérieusement en considération la mise en place d'un mécanisme de contrôle du cessez-le-feu une fois qu'il aura été décrété. Il est également urgent de signifier aux parties au conflit que les violations des droits de

l'homme et du droit humanitaire international doivent prendre fin, faute de quoi, les coupables devront répondre de leurs actes.

19. Quant aux élections, il faut reconnaître que le conflit en cours, les obstacles juridiques et constitutionnels, le manque de fonds et l'absence de réformes structurelles ne sont pas des conditions idéales pour tenir les élections prévues.

20. Le Libéria demeure l'épicentre de l'instabilité endémique qui ne cesse d'affecter la situation politique, humanitaire et en matière de sécurité non seulement dans la sous-région du fleuve Mano mais également dans toute l'Afrique de l'Ouest. Les efforts que déploient la CEDEAO et le Groupe de contact pour le Libéria en vue d'aider à stabiliser le pays sont louables et méritent le ferme soutien du Conseil de sécurité et de la communauté internationale dans son ensemble.

---